

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025 A 18 H

Date de la convocation : 15/09/2025

Nombre de Conseillers : 8

en exercice : 8

en présence : 5

en absence excusée avec pouvoir : 2

en absence : 1

votants : 7

Le jeudi 25 septembre 2025 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etaient excusés : HANNOYER Marc, POINSOT Armand

Etait absent : PAILLARD Gérald.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

---

### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Approbation du procès-verbal du 11 août 2025

- Présentation d'un projet agrivoltaïque ib Vogt France sur la commune de Maligny

---

Ajouts :

- Délibération concernant le PLUI proposé par la Communauté de communes

- Délibération concernant la rémunération attribuée aux deux personnes assurant le prochain recensement

- Délibération sur la délivrance des affouages proposée par l'ONF

- Délibération sur l'achat d'un radiateur en mairie

---

- Délibération sur le plan de gestion de la forêt de Maligny élaboré par l'ONF

- Délibération sur la convention de participation à la santé attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) par le centre de gestion

- Délibération pour le renouvellement de la demande de subvention DETR relative à la rénovation de la chapelle

- Délibération sur la somme affectée à chaque enfant pour Noël.

Informations :

- La carte communale

- L'ambroisie à Maligny

- Problème d'assainissement individuel

- Participation citoyenne : entretien du cimetière et église le 11/10/2025

---

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 11 août 2025.

#### **I – Présentation d'un projet agrivoltaïque ib Vogt France sur la commune de Maligny :**

M. Offrey, développeur chez ib Vogt a présenté au conseil les grandes lignes d'un projet agrivoltaïque qui concerne 4 parcelles d'un propriétaire privé et une parcelle appartenant à la commune mais qu'elle loue à un agriculteur. L'implantation a été choisie car c'est une zone de moindre qualité agricole, qu'elle est entourée d'arbres cachant la vue des panneaux et qu'elle est proche du transformateur d'Arnay.

Il souhaitait recueillir l'avis favorable de la commune pour lancer l'étude.

Mais il paraît prématuré au conseil de donner son accord dans l'immédiat quand rien n'est défini quant aux chemins d'accès qui seront nécessaires à la création du parc, aux travaux d'acheminement de l'électricité et aux nuisances qui pourraient en résulter.

## **II - Délibération concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :**

La communauté de communes du pays d'Arnay-Liernais s'est prononcée en faveur d'un PLUI et chaque commune concernée doit donner son accord sous trois mois. En ce qui concerne la commune nous avons une carte communale en cours.

- Le conseil municipal constate qu'avec le PLUI, Maligny perdra la compétence de l'urbanisme au profit de la communauté de communes. De ce fait, le conseil refuse cette proposition, à 7 voix contre.

## **III – Délibération concernant la rémunération attribuée aux deux personnes assurant le prochain recensement :**

Le prochain recensement sera assuré par Mme Stéphanie Mouron, en tant que coordinatrice et M. Renaud Bayen, en tant que recenseur pour la période du 15 janvier au 14 février 2026. Mme le maire les a reçus et leur a donné toutes les informations nécessaires.

- Le conseil municipal vote à l'unanimité une rétribution de 833 € brut pour le recenseur et de 468 € brut pour la coordinatrice.

## **IV – Délibération sur la délivrance des affouages 2025-2026 :**

L'ONF a adressé son devis de délivrance des affouages 2025-2026 et inscrit à l'état d'assiette les parcelles 30 en partie, 31 et 32, ce qui représente 11,32 ha.

- Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette délivrance.

## **V - Délibération sur l'achat d'un radiateur en mairie :**

L'achat d'un radiateur en mairie s'est avéré nécessaire pour remplacer l'actuel défaillant. La société Deschamps va l'installer début de semaine prochaine. Coût environ 1100 €.

- Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cet achat.

## **VI - Délibération sur le plan de gestion de la forêt de Maligny élaboré par l'ONF :**

L'ONF a présenté à nouveau le plan de gestion de la forêt sur 20 ans en intégrant les modifications demandées, à savoir : les parcelles 38 et 39 formeront un îlot de sénescence, la parcelle 40 restera en évolution naturelle et la parcelle 41, ancien parc à sangliers, ne sera pas travaillée avant 10 ans.

Le conseil demande encore quelques corrections : erreur sur le nom de la société de chasse (La Conservatrice au lieu de La Grive), des précisions sur le travail de nettoyage des lignes de parcelles forestières attendu par les chasseurs, que la mention précisant que l'homme est seul responsable du réchauffement climatique soit enlevée.

Un contact sera pris avec un ferrailleur pour finir d'enlever le reste de clôture du parc à sangliers.

- Le conseil donne son accord à l'unanimité sur ce plan de gestion en ajoutant la possibilité qu'aux 10 ans de vie du plan, des évolutions demandées par la commune puissent être prises en compte.

## **VII - Délibération sur la convention de participation à la santé attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) par le centre de gestion :**

A notre demande, le centre de gestion a recherché une mutuelle satisfaisante pour les agents de la commune, et nous propose la MNT.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, 15 € brut par adhérent seront à la charge de la commune.

- Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **VIII - Délibération pour le renouvellement de la demande de subvention DETR relative à la rénovation de la chapelle :**

Le refus de subvention nous a été signifié par téléphone sans aucune justification. La mairie n'a toujours pas reçu de confirmation écrite. Mais pour ne pas perdre de temps, des devis actualisés vont être demandés aux différentes entreprises concernées.

- Le conseil donne son accord, une troisième fois, pour déposer un dossier de subvention pour la rénovation de la chapelle.

## **IX - Délibération sur la somme affectée à chaque enfant pour Noël :**

Des bons d'achat valables dans tous les magasins Joué Club seront offerts aux enfants jusqu'à leurs 14 ans, soit 22 enfants.

- Le conseil donne son accord à l'unanimité pour un montant de cadeau par enfant, de 40 €.

### **Informations :**

#### **- La carte communale :**

Un commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal administratif : M. Philippe Colot ainsi que son suppléant, M. François de la Grange. Ils assureront 5 séances en mairie entre le 30 octobre et le 15 novembre aux heures d'ouverture plus un samedi matin. Un avis d'enquête et la publicité dans les journaux et le site web vont être effectués ; une boîte mail dédiée sera ouverte.

#### **- L'ambroisie à Maligny :**

L'ambroisie est très allergisante pour l'homme surtout au niveau respiratoire et il faut lutter contre elle en l'arrachant. Les signalements sont à faire sur le site FREDON et le correspondant local à la communauté de communes est M. Flacelière. Quatre signalements ont déjà été déposés pour la commune. Les propriétaires des parcelles infestées vont être alertés pour mettre en œuvre son éradication.

Une plante très invasive est également signalée : la renouée du Japon. Il faut lutter contre sa prolifération mais elle sans effet nocif sanitaire.

#### **- Problème d'assainissement individuel :**

La mairie a adressé une lettre aux trois personnes concernées, leur demandant un état des lieux de leur système d'assainissement.

#### **-Anciens thermes de Maizières :**

La commune de Magnien organise ce jour une réunion de réflexion sur la réhabilitation des anciens thermes de Maizières.

#### **-SICECO :**

Le SICECO a passé des conventions d'achat avec des fournisseurs d'électricité sur 5 ans pour obtenir des prix avantageux. C'est le fournisseur Octopus Energie qui est retenu. La commune va bénéficier de cette adhésion pour l'éclairage public de 4 postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **-Sentier vert :**

La communauté de communes souhaite relancer le projet du sentier vert qui reprend le tracé de l'ancienne voie ferrée en direction d'Arnay. Une réunion a eu lieu à Maligny pour identifier les parcelles qui n'appartiennent pas à la commune.

#### **-Eglise :**

Des tuiles ont glissé et une plaque de zinc est tombée lors de la dernière tempête. Un contact va avec être pris avec le SDIS pour savoir si un exercice incendie utilisant leur grande échelle pourrait avoir lieu sur le toit de l'église et permettre de remplacer les tuiles manquantes. A défaut, des devis vont être demandés à des entreprises ayant du matériel de très grande hauteur.

#### **-Cimetière :**

L'idée d'une participation citoyenne pour l'entretien du cimetière est abandonnée.

#### **-ALDI :**

Ce commerce a adressé une lettre en mairie annonçant la fermeture des comptes à débit différé. La commune ne pourra plus se servir dans ce magasin.

Clôture de la séance à 21 h 08.

